

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
HARMONIEUX DE LABEAUME

Association régie par la Loi de 1901

COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE
TENUE A SAINT-ALBAN AURIOLLES LE 21 AOUT 1992

Monsieur Jacques ALLARD, Président, ouvre la séance devant 56 personnes.

Il remercie Monsieur le Maire de sa présence ainsi que tous les participants.

Madame JANDARD procède à la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à LABEAUME le 17 Août 91 pour approbation par l'Assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jacques ALLARD présente alors l'ordre du jour et demande à ce que chaque sujet fasse l'objet d'une discussion entre les participants.

VISITE DE LA RIVIERE -

Lors d'une descente de la rivière, le Dimanche 16 Août, nous avons constaté les choses suivantes :

- . Le barrage en face de Sous-Perret est inchangé par rapport à l'année dernière, donc il est satisfaisant.
- . Le barrage en face du camping "Les Platanes" est lui aussi devenu un barrage filtrant, sans plastique.
- . L'état de l'eau est satisfaisant, il n'y a pas de perte de rivière comme l'année passée, mais ceci est très certainement dû aux pluies du mois de Juin.
- . La nouvelle station d'épuration de Joyeuse est pratiquement terminée, mais elle sera mise en service seulement au mois de Septembre car certains travaux n'ont pu être terminés.
- . A la suite des travaux de prélèvements de galets, la baignade du Petit Moulin a été partiellement remblayée et il serait souhaitable qu'elle soit remise en état, ainsi que le vœux en a été émis l'an passé. En réponse à notre courrier du 14 Avril, M. LACOUR Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Beaume reconnaît qu'une erreur a été commise lors des travaux et Monsieur le Maire transmettra au Préfet notre demande de voir le lit de la rivière remis dans son état primitif au Petit Moulin.

AUTOROUTE -

Rien de programmé à notre connaissance compte tenu de l'état des finances publiques. Nous demeurons cependant attentifs.

STATION D'EPURATION DE LABEAUME -

C'est avec une grande satisfaction que nous avons appris, lors de notre entrevue avec Monsieur le Maire le 13 Juillet, que la station primitive avait été remise en état et améliorée, et qu'elle fonctionnait. Le rapport entre l'investissement et les résultats obtenus est satisfaisant.

L'Association demande que lui soit communiqué le résultat des prélèvements de contrôle effectués par la D.D.A.S.. Monsieur le Maire nous donne son accord pour la transmission de ces résultats.

PARKING -

Nous sommes satisfaits de voir la municipalité investir dans un parking. Monsieur le Maire donne à ce sujet des précisions sur les travaux qu'il compte poursuivre. L'Assemblée regrette toutefois que cet investissement ne soit pas réellement productif puisque de

nombreuses voitures stationnent, en dépit de l'interdiction, sur le Sablas et sur la place de l'église. Il est suggéré de placer une barrière, après le parking, qui limiterait le passage aux seuls habitants du Sablas, avec une descente piétonnière à la rivière, et d'installer un panneau "Sens Interdit" sauf riverains.

L'Association offre de financer la plantation de quelques arbres pour ombrager ce parking.

POUBELLES -

Il paraîtrait plus opportun d'installer des poubelles de forte capacité sur la plage et les parkings, avec sacs plastiques, ce qui rendrait le stockage puis la collecte des ordures plus rapides et plus aisés (gain de temps important pour le cantonnier).

D'autre part, l'Association souhaiterait que des containers de collecte des ordures ménagères soient installés aux points de ramassage habituel, ce qui constituerait une amélioration sensible de ce problème.

VITESSE EXCESSIVE SUR LA ROUTE -

Aucune amélioration n'a été constatée. Ne serait-il pas possible, comme cela a déjà été demandé, de prévoir des ralentisseurs avec passages vélos, qui permettraient de mieux faire respecter la limitation de vitesse. L'Assemblée demande à Monsieur le Maire si un aménagement du carrefour de la Théoule, que l'on sait dangereux, est envisageable. Monsieur le Maire répond que cela n'est guère possible du fait que des travaux importants vont être engagés pour l'amélioration de La Bigournette.

CALADE -

Nous avons pris note avec satisfaction de la décision prise de remettre en état la calade (caladage de chez M. GRAND jusqu'à chez M. GUY, puis béton désactivé). Les travaux, qui seront réalisés par une entreprise locale, ne pourront débuter qu'après que les fils électriques, téléphoniques et de télévision auront été enterrés.

En attendant, afin de rendre la calade praticable, de la gravette a été étendue et un parking a été réalisé sous la Théoule.

LE SABLAS -

Afin de renseigner les randonneurs et les visiteurs de Labeaume, il paraît nécessaire d'indiquer que l'eau est potable à la fontaine.

D'autre part, au même titre que la Calade, le Sablas est un élément essentiel du site de Labeaume, et l'Association tient à ce que son statut d'usage public soit préservé dans le respect des règles temporaires de concession, ce qui ne semble malheureusement pas être toujours le cas.

De nombreuses interventions d'habitants du Sablas soulignent des nuisances graves répétées: bruits de gens jouant à la pétanque jusqu'à une heure avancée de la nuit, musique beaucoup trop forte, etc. Ils s'étonnent qu'un éclairage violent d'initiative privée soit utilisé très tard dans la nuit facilitant ainsi le tapage nocturne. Il serait souhaitable qu'une réglementation intervienne donnant satisfaction à toutes les parties.

SCOUTS -

Nous avons noté avec satisfaction l'excellent travail réalisé par les Scouts de France, groupe Saint-Martin de Neuville-Vouille (Vienne) venus à Labeaume à l'initiative de M. BLANCHON et accueillis par Monsieur le Maire. Il est toutefois à noter que, si d'autres groupes devaient venir les années prochaines, il nous semble nécessaire de prévoir leur hébergement dans des conditions mieux adaptées.

PROTECTION DU SITE -

Sur l'initiative de l'Association, une demande à la Commission Départementale des Sites va être faite pour le classement de celui-ci, ce qui permettra de valoriser le village, la rivière et les falaises et donnera les moyens d'une politique de tourisme à la commune. Ceci entre exactement dans le cadre d'une vaste action de protection et de reconquête des paysages qui vient d'être entreprise par le Ministre de l'Environnement prévoyant des subventions aux communes dont le site sera classé.

Monsieur le Maire marque son entière approbation pour cette démarche et nous espérons que l'autre commune riveraine nous apportera son soutien.

Monsieur le Maire, qui nous a informés que le Plan d'Occupation des Sol a été modifié, nous transmettra le nouveau P.O.S. pour information.

TOURISME -

L'Association porte à la connaissance de la Municipalité et de l'ensemble de nos adhérents l'étude réalisée par M. Stéphane FELIX et souhaiterait poursuivre la discussion sur ces bases.

Ce document a été remis à Monsieur le Maire et quelques exemplaires ont été distribués aux participants. Les membres du bureau se tiennent à la disposition de toute personne désireuse de le consulter.

BILAN FINANCIER -

Monsieur André GREGOIRE ayant remis un exemplaire du bilan financier détaillé à chacun des participants, le commente. L'exercice 91 laisse un solde positif de 7600 F. Monsieur le Président demande à ce que l'Association soit autorisée à financer sur ce solde des actions d'intérêt public, et l'assemblée lui donne son accord à l'unanimité. A ce jour, l'Association compte 102 adhérents.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président Jacques ALLARD clôt la séance en remerciant les personnes présentes de leur participation efficace aux discussions et invite tous les participants au pot de l'amitié.